

# **MAIRIE DE SEUGY**

## **COMPTE RENDU**

### **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 8 FEVRIER 2019**

L'an deux mil dix-neuf le huit février à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur Jacques ALATI, Maire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques ALATI

**PRESENTS:** Messieurs Jacques ALATI, Patrice LECLAIRE, Michel CAHOUR, Patrick GAUGAIN ;Philippe BLANCHARD, Patrick VINCENT, Vincent PASQUET , Dominique GEHAN, Mesdames Marie-Laure SAVY, Ariane COLLARD, Pascale POLGE

**POUVOIR:** Ana VALIN à Jacques ALATI ,Valéry JEOFFROY à Patrice LECLAIRE

**ABSENTS EXCUSES :** Anna VALIN, Valérie JEOFFROY

**ABSENT:** Evelyne VAN HAECKE, Gérard COCHET

**SECRETAIRE:** Mr CAHOUR

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la convocation :1<sup>er</sup> février 2019

**Ouverture de la séance 20 h 30**

#### **Approbation du conseil municipal du 20 décembre 2018**

Approuvé à l'unanimité

#### **Création d'un poste d'agent administratif à mi-temps**

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à embaucher un agent administratif à mi-temps pour le service comptabilité et service administration.

Approuvé à l'unanimité

#### **Choix de l'entreprise pour les travaux de réfection de la rue de la chapelle (chaussée)**

Suite à l'appel d'offre pour la requalification de la rue de la chapelle, le cabinet BDI a estimé le coût des travaux à 296 976,00 €. Six entreprises ont répondu à l'appel d'offre. Le tableau ci-dessous indique pour chaque entreprise le coût estimé par l'entreprise ainsi que la note attribuée par le cabinet BDI après dépouillement des dossiers.

Entreprise	COLAS	DESPIERRES	EIFPAGE	FILLOUX	EMULITHE
Coût	230 060,40 €	331 129,83 €	219 472,55 €	269 723,64 €	357 403,68 €
Note attribuée	97.07	85.46	97.75	96.78	82.44

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer pour la société Eiffage, ayant obtenu la meilleure note et proposant le meilleur prix, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents y afférent et de porter au budget primitif les lignes budgétaires s'y rapportant.

Approuvé à l'unanimité.

### Choix de l'entreprise pour les travaux chemin de Bertinval (enfouissement)

Suite à l'appel d'offre pour l'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et orange chemin de Bertinval, le cabinet STUR a estimé le coût des travaux à 61 434 €. Six entreprises ont répondu à l'appel d'offre. Le tableau ci-dessous indique pour chaque entreprise le coût estimé par l'entreprise et la note attribuée par le cabinet STUR après dépouillement des dossiers.

Entreprises	CORETEL	SOBECA	BIR	INEO	DESPIERRES	FILLOUX
Coût	60 482,90 €	69 230,42 €	46 507,10 €	55 643,82 €	74 018,72 €	68 682,60 €
Note attribuée	76 ,89	67,18	100,00	83,58	62,83	67,71

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer pour l'entreprise BIR, ayant obtenu la meilleure note et proposant le meilleur prix, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents y afférent et de porter au budget primitif les lignes budgétaires s'y rapportant

Approuvé à l'unanimité

### Présentation de projet de réfection du Rendez-vous des chasseurs

Estimation provisoire de faisabilité de réfection du café rendez-vous des chasseurs. Cette estimation ne prend pas en compte l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

Estimation par lot :

Installation de chantier,

Travaux de maçonnerie, pierres de taille,

Restitution des décors peints :

98 500 € HT

Menuiseries, ferronneries :

70 000 € HT

Couverture :

4 500 € HT

Total HT

173 000 €

TV 20%

34 600 €

**TOTAL TTC**

**207 600 €**

Les travaux comprennent :

**Couverture** : remplacement des gouttières et descentes en zinc

Création d'une couverture pour la devanture.

**Maçonnerie** : Reprise complète des enduits, Remaillage des fissures, reprise, des pierres de taille, des appuis de fenêtres du RDC et de quelques pierres d'angle.

Restitution des baies ruelle Mahiot, réparation des soupiraux, création des marches du commerce.

Restitution à l'identique des corniches et du bandeau intermédiaire.

**Décors**. Restitution des décors peints.

**Ferronneries** : restaurations des gardes corps à l'étage, pose de grilles aux deux soupiraux.

Menuiseries : Remplacement des 8 fenêtres double vitrage sur modèle d'origine, Les 4 fenêtres du rez-de-chaussée auront des verres anti-effractions. Restauration des volets, porte charretière bois à restituer, création d'une devanture en bois type XIX° (à préciser) prévoir des vitrines anti-effractions.

**Non pris en compte** : accessibilité handicapé : équipement à ajouter une fois le système validé.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions pour effectuer ces travaux

Approuvé à l'unanimité

### Débat d'orientation budgétaire (DOB)

Le débat d'orientation budgétaire, prévu à l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales a pour objet de permettre aux élus de définir les grandes orientations du budget. Il constitue la première étape du cycle budgétaire imposé aux collectivités.

Au vu de ces éléments d'appréciation, la Commune de Seugy fixera ainsi les grandes orientations à venir pour l'exercice 2019. Même si un tel débat n'a pas en lui-même de caractère décisionnel, la jurisprudence lui reconnaît la qualité de formalité substantielle dont l'absence entache le vote du budget primitif d'illégalité.

## I. Le contexte

L'année 2018 a été marquée par les évènements suivants :

- Enfouissement des réseaux ruelle Eluy et réfection complète de l'éclairage.
- Requalification de la voirie ruelle Eluy.
- Etude de ruissèlement des eaux pluviales.
- Réfection de la Maison du Village
- L'installation d'un écran électrique et d'un vidéo projecteur fixe à la Maison du Village

Enfin, 2019 est marquée par le travail préparatoire suivant :

### La programmation des principaux investissements

La programmation reprend l'ensemble des investissements programmés ou en projet et qui sont nécessaires pour répondre aux enjeux et besoins de la commune.

Sur la période 2019 les dépenses d'investissement seront relancées avec :

- La requalification de la voirie rue de la Chapelle (224 769,70 € offre FILLOUX)
- L'enfouissement des réseaux chemin de Bertinval (46 507,10 € prix BIR)

Pour ces deux postes les subventions sont accordées tant pour l'enfouissement par le SMDEGTVO à hauteur de 15 858,45 € et par le Conseil départemental à hauteur de 48 000 € pour la rue de la Chapelle

- L'enfouissement des réseaux de la rue de la Fontaine entre le numéro 1 et 12 (estimé à 94 386,24 € HT)
- L'enfouissement des réseaux de la ruelle Mahiot (estimé à 83 726,73 € HT)
- Réfection du terrain multisport 43 374,75 € HT

Pour ces dossiers les demandes de subventions sont en cours au SMDEGTVO pour l'enfouissement et DETR pour le terrain multisport

- Vidéo surveillance

Coût total de 98 371,69 € HT. La part de la commune est de 5 313,69 € HT, le reste est pris en charge par la Communauté de Communes Carnelle-Pays de France

L'étude pour la réfection du café « aux rendez-vous des chasseurs » fait apparaître une dépense estimative par le cabinet d'architecture de 206 000,00 €

Des financements extérieurs seront recherchés pour l'ensemble des projets, tant auprès du Département du Val d'Oise que de la région Ile de France ou des fonds Européens.

### 1. Etat de la dette Gestion de la dette sur la période 2014-2019

Depuis 2015, la dette de la commune a été contenue afin de préserver ses capacités d'emprunt futures, notamment pour améliorer nos équipements et répondre aux nouvelles obligations.

Date	Endettement de la commune (au 01/01)	Désendettement annuel	Intérêts annuels	Capacité de désendettement
2014	452 702,47 €	48 391,16 €	19 982,09 €	1,82
2015	420 303,05 €	60 038,65 €	22 276,11 €	1,85
2016	712 215,77 €	75 098,61 €	23 593,90 €	3,30
2017	637 117,16 €	76 908,27 €	20 749,23 €	5,55
2018	560 208,73 €	89 413,49 €	17 856,39 €	4,77

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019 la charge de la dette s'élève à 720 875,41 € pour les emprunts en cours qui sont respectivement :

- Construction groupe scolaire (échéance 2023)
- Travaux Eaux Pluviales (échéance 2021)
- Construction Médiathèque (échéance 2025)
- Acquisition Bien commercial (échéance 2029)
- Enfouissement Réseaux rue de la Chapelle (échéance 2030)
- Travaux voirie rue de la chapelle + enfouissement chemin de Bertinval (échéance 2033)

L'encours est constitué de prêts à taux fixe, ne présente aucun risque, et la durée résiduelle de la dette est estimée à moins de 10 ans.

Compte tenu du montant financier des projets à venir (respect des nouvelles obligations) des arbitrages seront indispensables afin de respecter nos grands équilibres financiers.

## 2. Les conditions de financement et les perspectives en matière de gestion de la dette

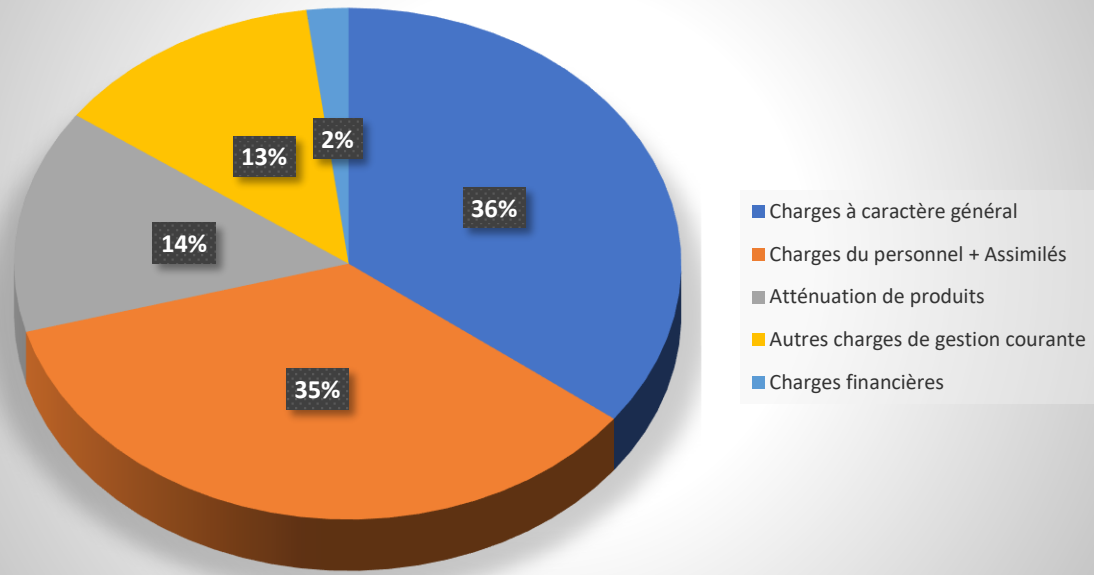
Actuellement, les conditions de financement restent assez favorables pour les collectivités locales, bien que les taux aient progressé depuis un an. Aujourd'hui, les taux fixes sur 20 ans sont encore inférieurs à 2%.

### II. Les grandes masses financières

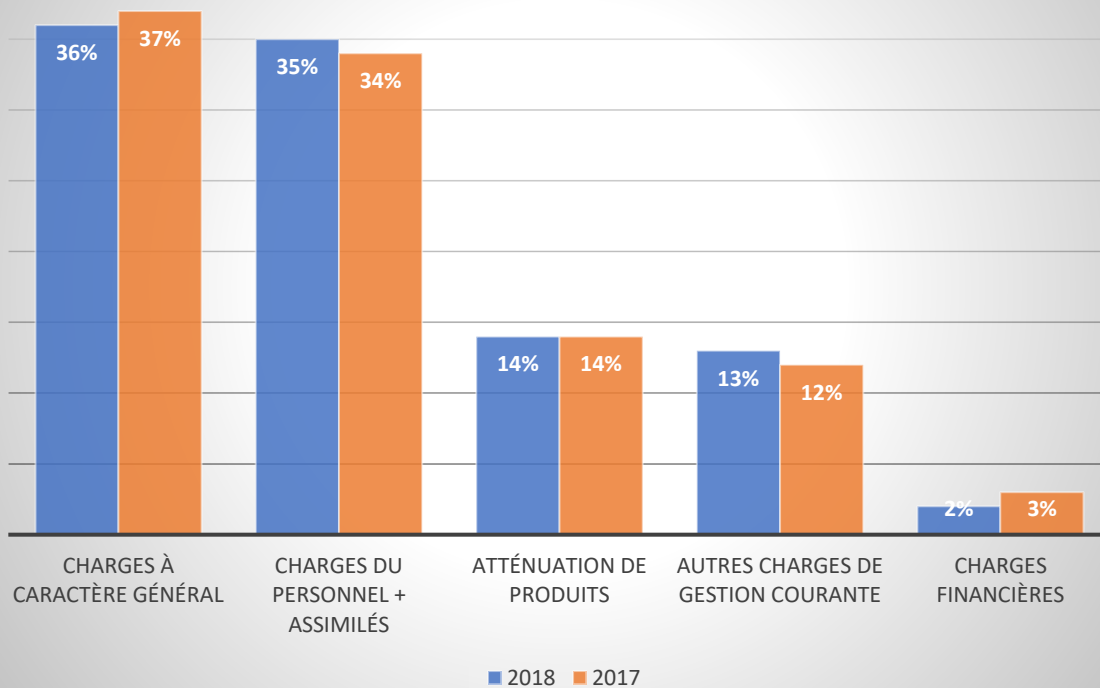
#### V.1 Les dépenses de fonctionnement

<b>Dépenses de fonctionnement 2018</b>		
<b>Intitulé</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
Charges à caractère général	262 528,81 €	36%
Charges du personnel + Assimilés	264 641,91 €	35%
Atténuation de produits	107 882,00 €	14%
Autres charges de gestion courante	96 082,92 €	13%
Charges financières	17 856,39 €	2%
<b>TOTAL</b>	<b>748 992,03 €</b>	<b>100%</b>

## Dépenses de fonctionnement 2018



## Dépenses fonctionnement 2018 / 2017



La structure prévisionnelle du budget de fonctionnement restera similaire aux exercices précédents.

Les autres postes de dépenses fluctueront en fonction des décisions d'emprunts (dotation aux amortissements, charges financières). Les charges courantes et frais de personnel ne devraient pas connaître d'évolutions notables par rapport à 2018.

#### Les dépenses liées aux ressources humaines

A la fin 2018, la commune comptait 6 agents titulaires et 3 agents en CDD et 1 stagiaire dans ses effectifs dont :

- 2 agents techniques territoriaux titulaires
- 1 agent technique territorial stagiaire
- 1 agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe école maternelle
- 2 agents « administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe »
- 2 agents animation principal de 2<sup>ème</sup> classe en CDD garderie et cantine
- 1 agent d'animation en CDD garderie
- 1 stagiaire technique en contrat PACTE qui aura vocation à remplacer un agent technique territorial en absence injustifiée depuis le 3 avril 2018

2019 marque la quasi stabilité du coût financier de l'effectif de la commune, malgré un éventuel recrutement d'un agent administratif à mi-temps.

En 2018 une augmentation des dépenses du personnel pour l'année 2018 avait été prévue afin de prendre en compte les éléments suivants :

- Les revalorisations de toutes les grilles indiciaires des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale faisant suite à l'application du protocole d'accord portant sur le parcours professionnel des carrières (PPCR)
- L'augmentation du SMIC
- Les augmentations des charges patronales et salariales (notamment relatives aux retraites)
- L'impact du passage obligatoire au nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP)

En ce qui concerne 2019, la hausse de l'indice de la fonction territoriale est annoncée comme modérée, cependant nous en tiendrons compte pour l'établissement du budget primitif.

## **V.2 La section d'investissement**

La structure de la section d'investissement au budget primitif 2019 devrait être différente de celle des exercices précédents.

En effet, le démarrage des travaux pour plusieurs projets va mobiliser des crédits budgétaires importants. (Requalification de voirie, enfouissement des réseaux et restauration de la façade du « Rendez-vous des chasseurs »)

A noter que les résultats du budget 2018 permettront de financer en partie les travaux d'investissement. Ces mécanismes budgétaires visent à limiter le montant des dépenses et de ne pas recourir si possible à l'emprunt.

Les recettes d'investissement à inscrire au budget 2019 devraient être principalement constituées :

- Des amortissements
- Du FCTVA couvrant les années 2017 et 2018
- De l'affectation du résultat 2018
- Subventions des organismes (Département, Région, DETR, PNR....)

Les dépenses d'investissement à inscrire au budget 2019 devraient principalement concerner :

- Les opérations d'équipement et les autres dépenses immobilisées
- Le remboursement du capital de la dette

### **V3 La section de fonctionnement.**

Les recettes de fonctionnement reposent sur :

- Taxes d'aménagement
  - Taxes foncières et pour une petite partie la taxe d'habitation
  - Excédents de fonctionnement
  - Dotation équipements territoires ruraux
  - Dotation de l'état (Forfaitaire, Solidarité rurale, Péréquation, Taxe additionnelle)
  - FCTVA section fonctionnement
  - Redevances des services périscolaires
  - Revenus des immeubles
- Approuvé à l'unanimité

#### **Décision modificative N° 3**

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la décision modificative suivante :

D 60623	Alimentation	- 24 €
D 739223	FPIC fond national de péréquation	+ 24 €

Approuvé à l'unanimité

#### **Tarif de location de la maison du village pour le personnel communal**

Il est demandé au conseil municipal d'accorder une réduction de 25 % pour la location de la maison du village au personnel communal et aux élus de la commune de Seugy en cours de mandat

Approuvé à l'unanimité

#### **Avancement de la fibre optique**

Les raccordements de la fibre optique chez les particuliers vont s'étaler du 10 février au 10 avril 2019. Les particuliers seront avertis par la société en charge des travaux afin de pouvoir accéder dans les propriétés.

#### **Travaux de mise en place de la vidéosurveillance**

ENEDIS travaillera pour la vidéo surveillance du 27 février au 27 mars pour la pose des bornes en saillie.

#### **Travaux du sicteub**

Il est prévu par le SICTEUB le changement de la canalisation d'eaux usées allant du lavoir jusqu'à la rue de VIARMES (rû du PONCEAUX) ; Les propriétaires des parcelles concernées seront avisés par courrier signé par le président du SICTEUB et par le Maire de Seugy.

Le coût de ces travaux est intégralement pris en charge par le SICTEUB

#### **Enquête publique concernant l'extension de la décharge d'Epinay Champlâtreux**

Le projet d'extension de la décharge située à Epinay Champlâtreux est consultable en mairie sur simple demande.

#### **Compte rendu des commissions**

Attaque des travaux du tennis vers le 15 mars.

#### **DIA**

Section B N° 1391

Section B N° 1303

Section B N° 1139, 1146, 1147, 1145

#### **Questions diverses**

Demande de Mr Gehan de confirmation des nouvelles dispositions concernant le CIAS (centre intercommunal d'action social) Monsieur le Maire confirme qu'en aucun cas il ne remplacera pas le CCAS de notre commune mais le CIAS viendra en complément.

Demande de poser une poubelle à proximité de l'école.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures 35.

SEUGY, le 8/02/2019

Le Maire  
Jacques ALATI

